

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 décembre 2017

Objet

**Renouvellement
urbain - Echanges
fonciers entre la Ville
de Floirac et la CAF –
Désaffectation et
déclassement du
domaine public**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme C. LACUEY
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY
M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme GRANJEON
Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme VELU à M. CALT**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la rénovation urbaine du Bas Floirac, et plus précisément de la création de l'allée Louise Michel (voie douce piétons / vélos) et de la rue de desserte Olympe de Gouge, le parking du centre social a été déplacé et ses abords réaménagés.

Par délibération du 28 mars 2011, le conseil municipal a validé le programme des travaux d'aménagement et l'échange foncier correspondant. Les travaux permettant d'envisager la signature de l'acte qui concrétisera cet échange de terrain sont terminés et réceptionnés depuis le 28 novembre 2013.

Du point de vue cadastral et foncier, l'échange à réaliser est le suivant :

- La Ville cède gratuitement à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), après son réaménagement en parking, la parcelle cadastrée AD 431 au document d'arpentage, issue par division de la parcelle AD 332, d'une superficie de 786 m² ;
- La CAF cède gratuitement à la Ville, la parcelle cadastrée AD 339 d'une surface de 658 m² ainsi qu'une bande de terrain de 59 m², cadastrée AD 434 au document d'arpentage, issue de la parcelle AD 335, en vue d'être incorporée à l'emprise de la rue Olympe de Gouge.

Dans le cadre de la constitution du dossier relatif à l'acte d'échange, il s'est avéré que la parcelle AD 431 échangée relevait du domaine public. En effet, la crèche déplacée avenue François Mitterrand se situait à cet emplacement et le terrain n'a pas fait l'objet d'une constatation formelle de désaffectation, puis d'un déclassement du domaine public.

La CAF, bien que gérant des fonds publics, relève d'un statut de droit privé. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L3112-3 du code général de la propriété des personnes publiques, il est nécessaire, préalablement à l'échange foncier envisagé, « en vue de permettre l'amélioration des conditions d'exercice d'une mission de service public », de procéder au déclassement du domaine public de cette parcelle.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3111-1 et L3112-3 ;

Vu l'avis de commission Urbanisme Renouvellement Urbain et Services Techniques réunie en date du 7 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée AD 431, d'une superficie de 786 m², issue de la parcelle AD 332.

PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée AD 431.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU